

Notre bureau de poste, on l'aime public et ... proche s.v.p.!

Montréal, le 14 février 2008 - Alors que Mme Moya Greene, PDG de la Société canadienne des Postes, prononce à l'hôtel Sheraton une allocution sur la modernisation du système postal au Canada, des représentants et des représentantes de Pointe-Saint-Charles sont présents à l'extérieur pour lui rappeler qu'ils refusent la fermeture du seul bureau de poste de leur quartier. «Avec l'exemple de Pointe-Saint-Charles, on a une bonne idée de ce que signifie cette modernisation pour les citoyens du Canada : des fermetures, franchises, ou délocalisations qui privent la population des services auxquels elle a droit », soutient Mme Karine Triollet, porte-parole de la table Action-Gardien.

Un bureau de poste au milieu de nulle part

Il y a quelques mois, en catimini, la Société canadienne des postes a décidé de déménager le bureau de poste fin mars 2008 aux abords du Pont Victoria, loin des zones habitées du quartier, dans un endroit inaccessible en transport en commun et congestionné aux heures de pointe. Pour la population, plus qu'une délocalisation, c'est une perte pure et simple de service.

Un service modèle à Sainte-Julie ?

Quand les citoyennes et les citoyens de la Pointe s'opposent à la fermeture du comptoir postal, ils se font répondre qu'ils auront droit aux mêmes services dans un des comptoirs privatisés, dans les quartiers aux alentours. Si tout est si parfait dans le monde des franchisés, comment expliquer qu'un comptoir ait manqué de timbres ou qu'il soit impossible d'y poster un colis parce qu'il manque une balance postale? Pourquoi les citoyens de Ste-Julie se battent-ils actuellement pour retrouver un service public ?

« Fermeture et privatisation ne signifieront jamais l'amélioration des services et l'exemple de Sainte-Julie le démontre une fois de plus », plaide la porte-parole.

Un mandat non respecté

« Postes Canada invoque la faible fréquentation du bureau ... pour justifier une délocalisation dans un endroit éloigné de toute habitation ! » ironise Karine Triollet. Plus sérieusement, est-ce que Postes Canada va fermer, franchiser, délocaliser les bureaux de postes de tous les « Pointe-Saint-Charles » du Québec et du Canada qui seront jugés trop peu fréquentés et non rentables ?

« Doit-on rappeler à Postes Canada son mandat de fournir un service public à l'ensemble des citoyens, et non pas de maximiser les profits comme une entreprise privée ? » questionne Mme Karine Triollet. La Table Action-Gardien lance un appel à toutes les communautés du Québec et du Canada à appuyer le maintien du bureau de poste du quartier Point-Saint-Charles. « Ce qui se passe chez nous n'est qu'un exemple. Ces communautés pourraient bientôt subir le même sort, si ça n'est pas déjà fait, et nous devons unir nos voies pour conserver nos services publics. »

Postes Canada doit s'expliquer !

Postes-Canada a d'abord voulu mettre les citoyens de Pointe-Saint-Charles devant un fait accompli. Puis, face aux multiples mobilisations de la communauté et à la pétition envoyée à la Chambre des Communes, les seules réponses ont été de brefs communiqués via les journaux locaux. « Il est inadmissible qu'une telle décision soit prise sans vrai débat. Nous invitons donc Moya Greene et les ministres responsables, Monsieur Cannon et M. Fortier, à venir rencontrer les citoyens du quartier et entendre leurs arguments. En attendant, la décision doit être suspendue, et le bureau de poste maintenu. Des solutions doivent être trouvées pour garder un service postal public pour la population de Pointe-Saint-Charles » conclut Madame Triollet.

Source :

Geneviève Grenier

Table de concertation communautaire de Pointe-Saint Charles

514-509-0795